La Crazette n°48

Bulletin Municipal – mai 2020

Chers habitants de CRAS,

Nous traversons une période difficile à laquelle nous n'étions pas préparés. La vie d'un seul coup s'est arrêtée le 15 mars dernier. Même si dans notre proche environnement ce virus reste certes invisible, il est présent, insidieusement, et laisse planer autour de nous incertitude et inquiétude, je dirai même peur car nous craignons pour nos proches et c'est légitime.
Heureusement, notre village, et je m'en réjouis, a jusqu'à présent été épargné.
Les responsables gouvernementaux ont annoncé pour le 11 mai un début de déconfinancement avec un assouplissement des règles érigées pour la période que nous venons de traverser. Je m'en réjouis, comme vous tous, toutefois il paraît essentiel de ne pas baisser la garde et de continuer à respecter les consignes en vigueur.
C'est pourquoi, en matière de réouverture des écoles, la plus grande prudence reste de mise. Vous le savez, les écoles " primaire et maternelle" de ce village font partie intégrante du syndicat scolaire intercommunal chargé de gérer le fonctionnement scolaire des communes de MORETTE, CRAS, CHANTESSE, NOTRE DAME DE L'OSIER et VATILIEU. Les maires des 5 communes siègent au Conseil Syndical. Les décisions sont donc collectives.
Une rencontre des maires des 5 communes a eu lieu vendredi 1er mai. Elle avait pour objet d'évaluer les enjeux sanitaires et les contraintes et dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour assurer sécurité et protection à nos élèves ainsi qu'aux personnels, enseignants et de service. Le protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Education Nationale est pour nous, dans le cadre de nos écoles rurales, impossible à respecter. Ce document comporte 63 pages de consignes et de dispositions spécifiques auxquelles, malgré toute la bonne volonté du monde, nous ne pouvons répondre.
En conséquence, nous avons décidé collectivement, de ne pas ouvrir nos écoles jusqu'au 2 juin 2020. Il va sans dire que d'ici là, nous travaillerons à l'aménagement d'un environnement sécuritaire durable. Un arrêté en ce sens sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère.
L'école, vous le savez, c'est l'âme du village; c'est son maillon fort. Autour de l'école se rassemblent toutes les énergies, toutes les synergies qui nous font dire, oui, ici, il fait bon vivre. Mais peut-on laisser cette vie redémarrer sans avoir la certitude que l'on ne va pas mettre en péril, les usagers de l'école, et plus largement, tous nos concitoyens.
Je tenais à vous faire part de cette décision.
En attendant des jours meilleurs, je souhaite à toutes et tous d'aborder cette nouvelle étape en toute sérénité, et de continuer à appliquer les gestes barrière indispensables pour lutter contre cette pandémie.
J'ajouterai qu'en cette période très particulière les élu (s) (es) restent mobilisés et sont à votre écoute pour tout problème auquel vous seriez confrontés.

Recevez, chers habitants de CRAS, l'assurance de notre respectueux dévouement.
Le Maire, Nicole DI MARIA

Vivre à Cras pendant le confinement

Tout d'abord, nous espérons qu'aucune famille de Cras ne soit touchée par la maladie et que tous les crâlins gardent le moral dans cet épisode de vie inédit.
Depuis le 17 mars, chacun doit rester chez soi afin de limiter la propagation du Covid-19 et aplanir la courbe du nombre d'hospitalisations. Ce confinement devait d'abord durer 15 jours et puis, petit à petit, il s'est prolongé. Cet article est écrit lors de la 6ème semaine de confinement.
Le temps paraît long, mais l'objectif a été atteint car le « R0 » ou taux de reproduction de base du virus, est passé de 3,3 à 0,6 environ. C'est-à-dire que 10 porteurs du virus contaminaient en moyenne 33 personnes avant, contre 6 après 5 semaines de confinement.
Pendant ce temps, certaines personnes essentielles aux soins des malades, à la distribution alimentaire, à l'enlèvement des ordures, à la distribution du courrier ou à l'hygiène par exemple, ont continué de travailler par nécessité pour le collectif, dont plusieurs crâlins et nous les remercions ; les agriculteurs aussi. D'autres ont pu télétravailler ou se rendre dans leur entreprise si les mesures de protection étaient possibles. Les écoles ont fermé ; beaucoup de commerçants, de métiers de services ou paramédicaux ont cessé. Les artisans ne trouvaient plus trop de matériaux…
« Personne n'avait déjà vu cela », disent les anciens ! « Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? »

Rester chez soi dans la mesure du possible, bien sûr, respecter les gestes barrières et prendre soin de soi et des autres, afin de profiter du temps qui nous est imposé…

Malgré tout, il est vrai, qu'à Cras, nous avons la chance d'avoir un cadre de vie plutôt agréable et le printemps nous a offert le cadeau d'une nature apaisée. Le soleil a réveillé les fleurs, les arbres fruitiers, colorant ainsi un peu nos vies, la pollution s'est atténuée et la nature a retrouvé ses droits. Les animaux se sont montrés moins farouches : un chevreuil approché à 10 mètres, juste derrière le lotissement des terrasses de Muzias ou une huppe observée à Montferrier en sont des exemples.

Les oiseaux chantent à tue-tête et forment des familles, les vaches paissent. Les jardins n'ont jamais été aussi beaux, chacun ayant plus de temps pour s'en occuper.

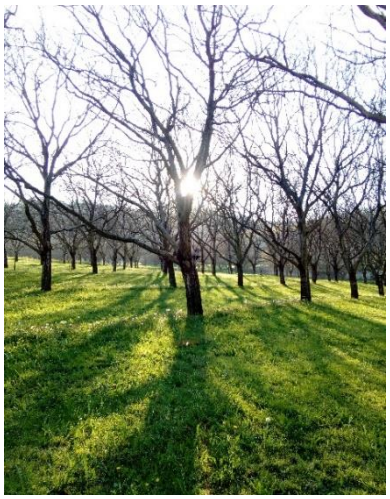

Beaucoup d'habitants sont sortis, dans la limite de l'heure quotidienne autorisée et en respectant les distances de sécurité, dans le village et sur nos beaux chemins, permettant des échanges amicaux ou de véritables débats sur le monde actuel et cette pandémie. Certains courent, d'autres marchent ou roulent à vélo, seuls ou en famille. Chacun s'émerveille de la beauté de ce qu'il voit et de la chance que nous avons, de vivre dans un tel environnement à Cras !
Certains cralins ont partagé l'apéritif avec leurs voisins, éloignés chacun dans leurs terrains... De nouvelles recettes de petits plats, desserts ont été testées.

Les familles se sont, pour beaucoup, retrouvées, les enfants étant à la maison, du plus petit, scolarisé à l'école maternelle, au plus grand, universitaire éloigné, rentré chez lui afin de se confiner avec les siens.
Les enseignants ont donc dispensé leurs cours par internet, sur des classes virtuelles entre autres et si le réseau de Cras n'est pas encore fameux, suite au retard dans le câblage, cela fonctionne à peu près, bien que le rapport humain de l'enseignant avec ses élèves ne puisse être compensé. Au dire des enseignantes de Cras et Morette, dans l'ensemble, les parents ont su jouer le rôle qui leur a été donné et la majorité des élèves a continué ses apprentissages.
Les jeux en famille et les moments partagés ensemble ont aussi été profitables et apaisants. Des anniversaires ont même été chantés avec la contribution des voisins sur le seuil de leurs portes ou à la fenêtre !

La solidarité s'est mise en place aussi. La Mairie a répondu aux demandes qui lui ont été faites et le soutien de voisinage fonctionne entre les différentes générations, les personnes âgées seules ayant besoin de plus de vigilance et d'aide. Les services à domicile ont perduré, dans la mesure du possible.

Pour ce qui est des activités, celles-ci se sont arrêtées aussi. Mais Frédérique, la professeure de yoga et méditation, propose des méditations hebdomadaires sur plateforme téléphonique gratuite, afin de se sentir mieux. Patricia, la professeure de gymnastique, envoie des mails ou des vidéos pour continuer ses cours et motiver les adhérents à bouger. Les professeurs du karaté club de Cras ont envoyé des exercices d'entretien et des challenges à leurs élèves confirmés ; un lien avec des exercices pour les plus petits, qui peuvent renvoyer une vidéo. Aussi ils proposent 3h hebdomadaires de séances en vidéo conférence pour le body-karaté. L'école de musique intercommunale de Vinay a proposé des cours connectés et l'ensemble flûtes saxophones et batterie a même diffusé sur internet une petite vidéo en musique avec la participation d'élèves de Cras confinés, dont voici le lien :

https://drive.google.com/file/d/1tl3KwW-o4ehrpwqrfnl29dkZzBa6Kh96/view

Nous oublions peut-être des actions dont nous n'avons pas connaissance, mais le soutien des associations fait chaud au cœur.

En conclusion, essayons de continuer au mieux à faire reculer cette maladie par les gestes barrière et à prendre soin de nos proches et de nos voisins. Puisse ce fléau nous apporter malgré tout un regard différent sur nos vies et sur ceux et ce qui nous entourent. Le déconfinement ne va pas être facile, mais gardons espoir !

La mairie devrait distribuer des masques d'ici peu.

Courage à tous, portez-vous bien !

Maire et adjoints pendant le confinement

Une permanence quotidienne de nos employés communaux secrétariat, ménage, entretien mais aussi désinfection très fréquente des points propres.

Vous avez des questions concernant le coronavirus, or conseils médicaux :
0 800 130 000 numéro vert 24h/24 et 7j/7.
Ou consultez le site : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Des petits rappels !

Comment vous protéger du coronavirus ?
Les gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Respecter le confinement, limiter les déplacements et les contacts
-
- Vous souhaitez vous déplacer :
  à condition d'être munis d'une attestation.

Recensement

à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.
Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Inscription à l'école

Sur rendez-vous en mairie avec :
- votre livret de famille ou une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- un justificatif de domicile (moins 3 mois) ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Après la pré-inscription, la mairie délivre aux parents un certificat indiquant l'école où est affecté l'enfant.
Et pour inscrire définitivement votre enfant, compte tenu de la situation, l'institutrice prendra contact avec vous.

Ensemble, respectons nos voisins

Nous vivons à la campagne mais nous devons respecter l'**Arrêté préfectoral n° 97-5126** concernant les bruits de voisinage.

Cet arrêté stipule que l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telle que **tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie,** n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

PRÉFET DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cérémonie du 8 mai 1945 Annulée

CCAS : CRAS –MORETTE

Cette année, un repas a été servi à

l'auberge de l Orée des Chambaran à Chasselay

le dimanche 9 février.

Six nouveaux septuagénaires de Cras ont reçu leur 1ère invitation, pour ce repas convivial.

Le repas concocté par l'Auberge a eu un bon succès. 70 personnes se sont déplacées en covoiturage pour se rendre à Chasselay.

Comme chaque année, après un bon dessert et le café ; certains ont poussé la chansonnette, accompagnés par le pianiste et d'autres ont simplement discuté.

Merci à tous et toutes pour ces bons moments.

Accueil en Mairie

*Exceptionnellement l'*accueil est fermé au public mais vous pouvez téléphoner **04 76 07 94 10** ou
mairie.cras@laposte.net
ou sur le site **http://www.cras38.fr/**

15 le Samu
17 Police Secours
18 Les pompiers
112 N° d'urgence européen
119 – Allô Enfance en Danger

Intercommunalité

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

Pour rappel, concernant les points d'apport volontaire, il convient de bien respecter les consignes de dépôts des déchets ménagers dans les conteneurs appropriés et non pas à côté des moloks sur les points d'apport volontaire.

Le service de valorisation des déchets assure normalement le ramassage des ordures ménagères et en partie celui des conteneurs de tri sélectif (emballages, papiers et verre).

Les associations

Atout Cras !

L'Assemblée Générale n'a pas eu lieu le 26/03/2019 et sera reportée …

Aussi en raison de la situation actuelle, toutes les activités d'Atout Cras sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

20 ans de Pérolatières !

Nous aurions tous aimé fêter ensemble ce rendez-vous annuel majeur où la convivialité, le partage et la bonne humeur sont présents, autour d'une marche, d'un verre de marquisette, d'une omelette, d'un jeu de boules ou de société.
L'histoire retiendra que cet évènement fut rayé de la carte en 2020 pour cause de Coronavirus…
Gageons que tout rentrera dans l'ordre et que nous retrouverons les Pérolatières le 1er mai 2021.

Cependant, pour ne pas changer nos habitudes, nous vous proposons un concours de photos, ainsi qu'un brainstorming (remue-méninges) en famille ou avec des amis (via le téléphone ou Internet) pour reconnaitre sur la photo de groupe le maximum de personnes présentes le **1er mai 2000** lors" des premières Pérolatières.
Souvenirs, souvenirs…comme chantait un certain Johnny.

Alors cette année 2020, pas de Pérolatières, mais un **nouveau défi** !
Nous vous proposons de partager vos idées d'activités ou vos réalisations créées pendant le confinement (masques, dessins, compositions florales, cabanes …….).

Alors à vous de jouer, envoyez votre photo (de préférence en mode jpg)
par email à l'adresse suivante : atout.cras@gmail.com .
Votre photo sera publiée sur le blog d'Atout Cras avec votre prénom.

Partagez et découvrez !

http://fetedulivre38.over-blog.com/ou atout.cras@gmail.com

Bulletin municipal trimestriel gratuit, publié par la Mairie de Cras - 12 route des Ecoles - 38210 CRAS - 04 76 07 94 10 - mairie.cras@laposte.net
Responsable de publication : Nicole DI MARIA - Commission Communication
Ne pas jeter sur la voie publique.

Premières Pérolatières 2000